

COMMENT ACQUITTER VOTRE COMPTE DE TAXES

Les contribuables, dont le compte de taxes est égal ou supérieur à 300 \$, peuvent acquitter ce dernier en 5 versements, sans intérêts, selon les échéances suivantes :

- 1^e versement : 3 mars 2023
- 2^e versement : 5 mai 2023
- 3^e versement : 7 juillet 2023
- 4^e versement : 8 septembre 2023
- 5^e versement : 10 novembre 2023

Les versements peuvent être effectués de l'une ou l'autre des façons suivantes :

PAR INTERNET sur les sites des institutions financières participantes ;

AU GUICHET AUTOMATIQUE OU AU COMPTOIR DE VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE (dans la plupart des succursales des institutions financières) ;

PAR CHÈQUE OU CHÈQUES POSTDATÉS en joignant le coupon de remise ;

EN ARGENT COMPTANT OU INTERAC au comptoir de l'hôtel de ville.

Des intérêts au taux de 15 % l'an et une pénalité de 5 % l'an s'appliquent sur tous paiements effectués en retard. Pour les paiements effectués par la poste, la date de réception du paiement à l'hôtel de ville est considérée comme la date de paiement.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nous vous invitons à consulter le site internet de la *Régie intermunicipale des Trois-Lacs*, au www.ritl.ca, pour l'horaire des collectes. Des copies papiers sont également disponibles à la réception de la Municipalité.

OBJECTIF DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2023

Limiter la hausse du taux de taxation tout en maintenant la qualité des services à la population, malgré le contexte d'incertitude dans lequel nous vivons et l'inflation qui affecte le pouvoir d'achat de la Municipalité, tout comme celui des citoyens.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

La Municipalité prévoit des dépenses en immobilisations de 1 868 199 \$ en 2023, 5 582 377 \$ en 2024 et 335 000 \$ en 2025. Nous vous invitons à consulter le PTI complet sur notre site internet, dans la section Finances, afin de connaître le détail de ces dépenses et leur financement prévu.

NOUS JOINDRE

Municipalité de Lac-Supérieur
1281, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1J0
Téléphone : (819) 681-3370
www.muni.lacsuperieur.qc.ca

du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et
de 13h00 à 16h00

Lac-Supérieur



Nature à notre porte

COMPTE DE TAXES

2023

BUDGET 2023

Comment
est investi
votre argent

DÉPENSES

Administration générale	1 420 805 \$
Sécurité publique	1 120 431 \$
Transport	2 430 298 \$
Hygiène du milieu	1 109 142 \$
Santé et bien-être	2 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	380 794 \$
Loisirs et culture	709 837 \$
Frais de financement	185 105 \$
Remboursement de la dette	265 400 \$
Affectations	210 916 \$
TOTAL DES DÉPENSES	7 835 228 \$

REVENUS

Taxes	6 039 200 \$
Compensations tenant lieu de taxes	178 591 \$
Transferts	339 201 \$
Services rendus	242 750 \$
Imposition de droits	288 000 \$
Amendes et pénalités	8 500 \$
Revenus d'intérêts	70 000 \$
Autres revenus	78 475 \$
Affectations	590 511 \$
TOTAL DES REVENUS	7 835 228 \$

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

Description	2023	2022	Variation
Foncière	0,4763 \$	0,4533 \$	0,0230 \$
Sûreté du Québec	0,0804	0,0801	0,0003
Service incendie	0,0899	0,0834	0,0065
Entretien du réseau	0,0500	0,0500	-
Fonds vert	0,0214	0,0214	-
Quotes-parts	0,0495	0,0503	(0,0008)
Sous-total	0,7675	0,7385	0,0290
Service de la dette	0,0458	0,0505	(0,0047)
TOTAL	0,8133 \$	0,7890 \$	0,0243 \$

